

**MAIRIE**  
de  
**MOMMENHEIM**  
67670



☎ 03.88.51.62.05  
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : [mairie@mommenheim.fr](mailto:mairie@mommenheim.fr)  
Site internet : [www.mommenheim.fr](http://www.mommenheim.fr)

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 34/2023

### PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER ET DE CIRCULER DANS CERTAINES RUES ET MISE EN PLACE DE DEVIATIONS

Le Maire de la Commune de MOMMENHEIM,

- Vu** le Code de la Route,  
**Vu** la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,  
**Vu** l'organisation du Marché aux Puces et de "MOMMENHEIM EN FÊTE" par l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs de Mommenheim le dimanche 06 août 2023,  
**Vu** la déclaration préalable d'une vente au déballage du 14 février 2023 présentée par Mme Marie-Louise MUNCHENBACH, Présidente Déléguée de cet Office,  
**Vu** l'avis favorable du Maire en date du 15 février 2023 pour cette déclaration préalable d'une vente au déballage autorisant ainsi à procéder à une vente au déballage dans le cadre d'un Marché aux Puces, le dimanche 06 août 2023 à MOMMENHEIM,  
**Vu** l'itinéraire de déviation par la rue des Romains, dans les deux sens de circulation, voir annexe 1 ci-jointe,  
**Vu** le plan de sécurité, voir annexe 2 ci-jointe,  
**Vu** l'accusé de réception du Préfet du Bas-Rhin en date du 06/03/2023,  
**Considérant** que cette manifestation oblige une réglementation de la circulation,

### ARRÊTE

**Article 1** : En raison du Marché aux Puces et de MOMMENHEIM EN FÊTE et afin d'assurer la sécurité des marchands et du public, la circulation de tous les véhicules sera interrompue :

- SAMEDI le 05 août 2023 de 08h00 à 20h00 dans la rue de l'Eglise du n°1 jusqu'au n°8.
- DIMANCHE le 06 août 2023 de 04h00 à 22h30 dans la rue du Général de Gaulle, rue de la Paix, rue de l'Eglise, rue des Juifs, rue du Général Leclerc, rue de la République, rue de la Gare.

**Article 2** : La signalisation et les dispositifs de sécurité correspondants seront mis en place par l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs de Mommenheim notamment par son Comité organisateur.

**Article 3** : Les déviations suivantes seront mises en place :  
- Rue des Romains dans les deux sens.

**Article 4** : Les véhicules pourront accéder à la Gare par le chemin au droit du parking à côté de la pharmacie depuis la route de Brumath.

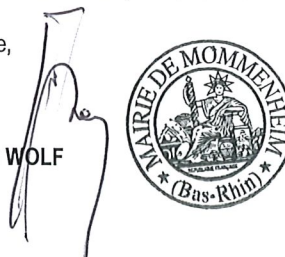
**Article 5** : Le Comité organisateur de cette manifestation prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer, le cas échéant, l'accès aux riverains et l'intervention des moyens de secours.

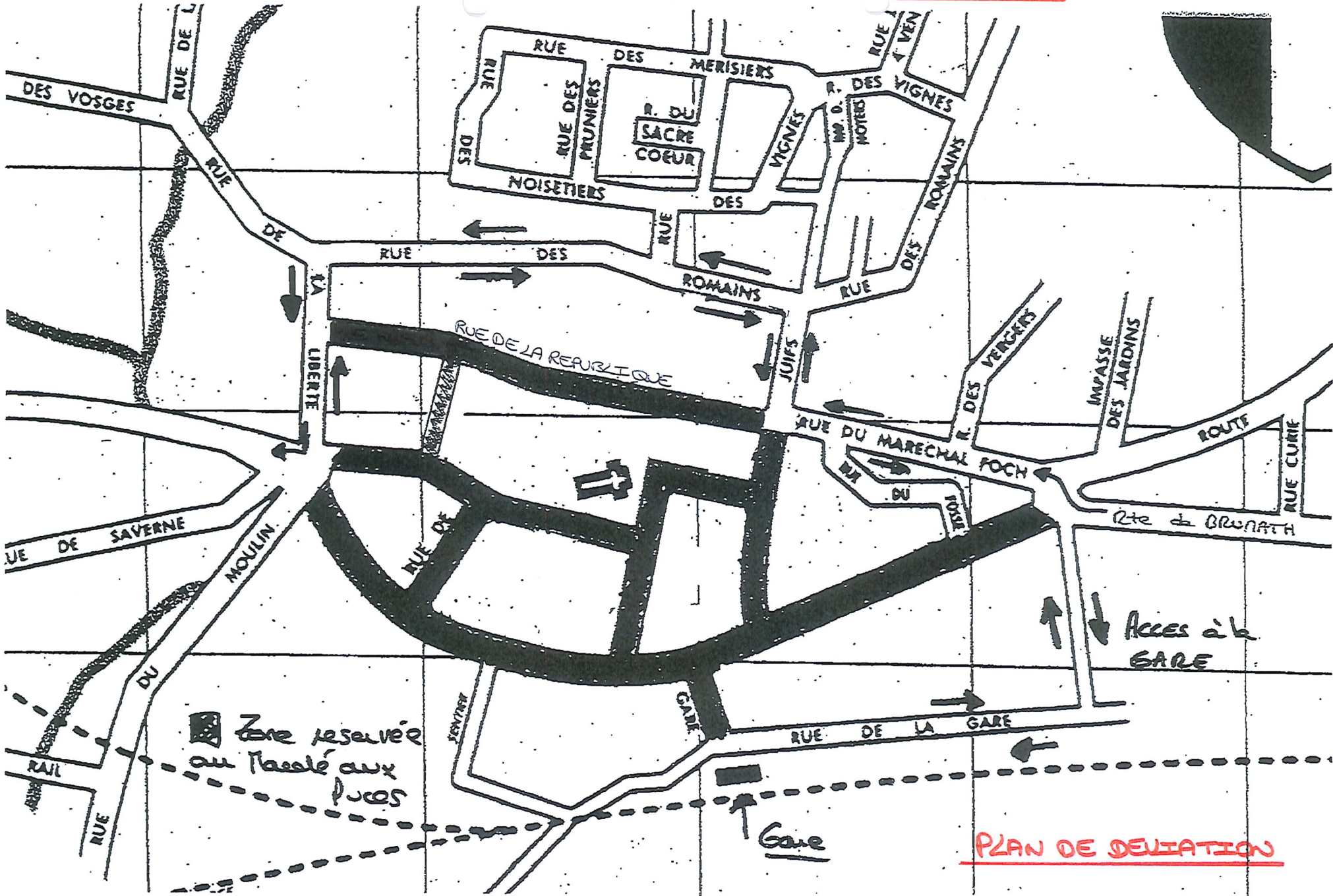
**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
➤ M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,  
➤ M. le Chef du CTCD de Haguenau,  
➤ Mme la Présidente de l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs de Mommenheim,  
➤ M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,  
➤ M. le Directeur du SDIS du Bas-Rhin,  
➤ M. le Président de la Communauté d'Agglomération d'Haguenau,  
➤ Les riverains.

Fait à MOMMENHEIM, le 06/06/2023

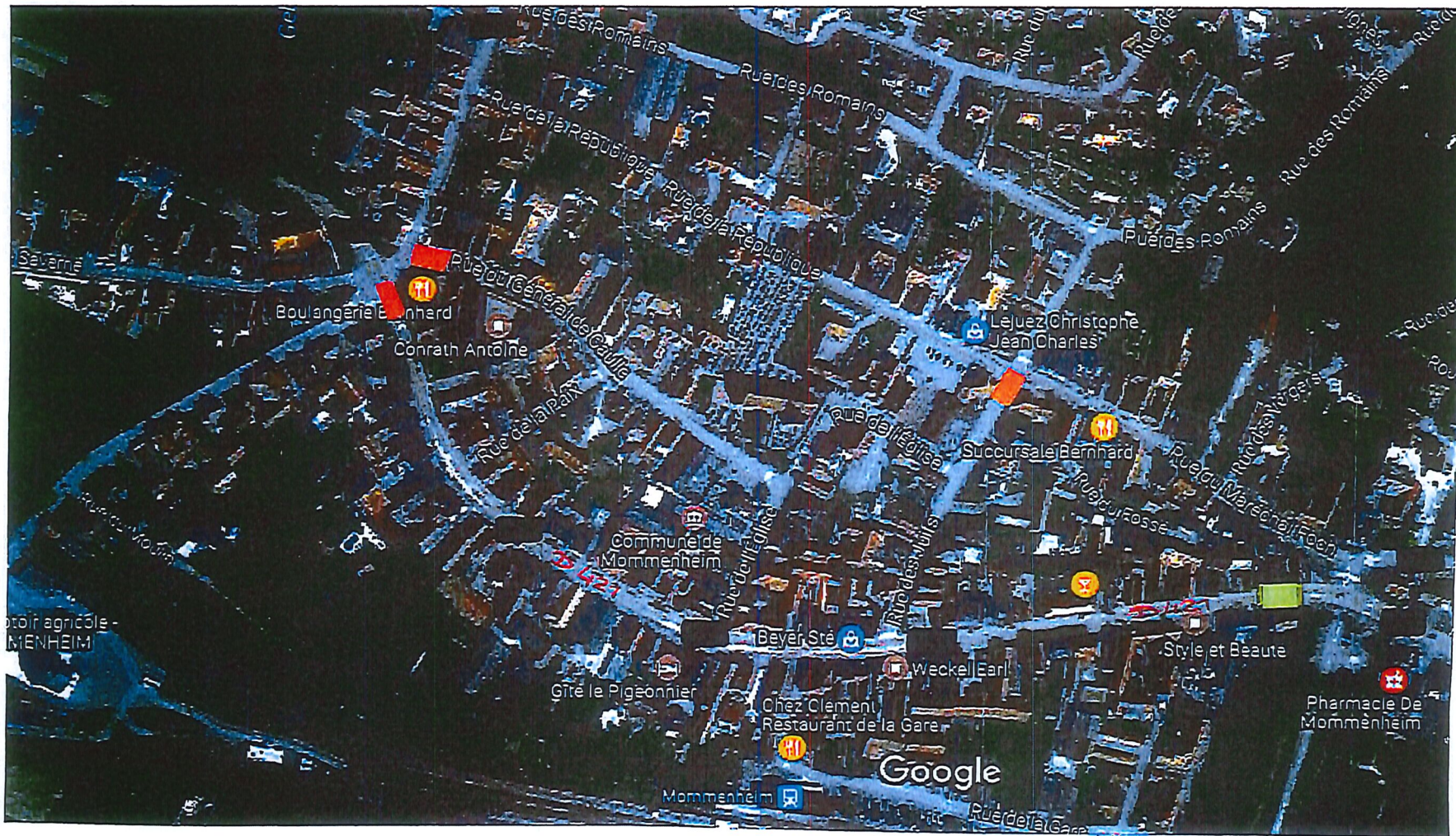
Le Maire,



Francis WOLF





PLAN DE DEVIATION



  } BOIS BETON